



PRESENTATION DE LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTRODUCTION ET CONTEXTE



- 1. Pays d'accueil de Réfugiés
- RCA accueille des demandeurs d'asile et réfugiés de 23 nationalités différentes
Afflux depuis 1971 (Angola) Soudan du Sud: 2,576 (36,55%) depuis novembre 2015 a Bambouti, puis Obo République démocratique du Congo: 1,848 (26,19%) à Bangui
- Tchad: 1,732 (24,54%) à Ndele (zones rurales), arrivés en avril 2017
- Soudan: 531 (7,52%) à Bangui et à Bambari depuis la crise du Darfour en 2017
Autres pays
- 2,766 réfugiés congolais (RDC) ont été contraints de se rapatrier lors des attaques de leur camp à Zemio en début 2018

INTRODUCTION ET CONTEXTE



- **2. Pays générateurs de réfugiés**
- Les réfugiés centrafricains dans les pays limitrophes:
- 2.1. Cameroun: 267,813 réfugiés vivant dans 08 camps à proximité de la frontière avec la RCA depuis décembre 2013
- 2.2. RDC: 171,906 à Mole, Boyabu, Bili et Inke depuis décembre 2013 et récemment en 2017
- 2.3. Tchad: 101,178 à Belom, Moyo, Amboko, Dosseye depuis décembre 2013 et plus récemment en décembre 2017
- 2.4. Congo (Brazzaville): 31,688 vivant en majorité dans la région de la Likouala depuis décembre 2013
- 2.5. Soudan:
- 2.6. Soudan du Sud: 117,280 réfugiés centrafricains ont été rapatriés depuis 2016 suite aux élections générales
-

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL



- 1. Convention de Genève relative au statut des Réfugiés de 1951: adoptée le 2 septembre 1962 et son Protocole additionnel de 1967: signé le 30 août 1967
- 2. Convention de l'OUA sur les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique: signe le 10 septembre 1969 et ratifié le 23 juillet 1970
- 3. Loi nationale sur les réfugiés: adopte le 28 décembre 2007, créant:
 - 3.1. Commission nationale d'Eligibilité (HCR est observateur); 3.2. Commission d'Appel
 - 3.3. Procédures de détermination de statut des réfugiés
 - 3.4. Reconnaissance prima facie pour les réfugiés sud-soudanais
- Loi sur la protection et l'assistance Aux PDIs (sur la table de l'assemblée nationale)

SOLUTIONS DURABLES ET INTERGRATION



- - Intégration économique
- 283 ménages (821 individus) assistés en cash pour les activités génératrices de revenus. De plus, une assistance multi sectorielle octroyée pendant six mois
-
- - Intégration socioculturelle
- L'intégration culturelle facilitée parce que les réfugiés ont des affinités culturelles avec les Zandes d'Obo
-
- - Intégration juridique
- Permis de résidence spéciale est octroyé aux réfugiés qui optent pour l'intégration locale Frais de naturalisation réduits de \$10,000 à \$400
- 42 Chefs de ménages ont déposé des demandes de naturalisation en 2018
-

Durable Solutions Prospects



- **Rapatriement volontaire**

- **- Vers la RCA**

- 35,153 rapatriés en 2018, dont 3,774 facilités Les retours sont des pays suivants:
- 1. Cameroun: 17,035 spontanés et 81 facilités 2. Tchad: 10,066 spontanés 3. RDC: 4,278 spontanés et 81 facilités 4. Congo (Brazza): 3,536 facilités 5. Autres pays: 157 facilités

- **- Vers d'autres pays**

- 1. Soudan: 1,493 (438 ménages) facilités entre novembre 2017 et janvier 2018 2. RDC: 09 facilités

- Les mouvements de rapatriement volontaire facilités vers le Soudan et du Congo (Brazza) ont été entrepris grâce aux Lettres d'échange entre les pays concernés

APERÇU SUR LES PDI_s EN RCA

74 SITES DE PDI_s OUVERTS A TRAVERS LE
PAYS

640,969 DEPLACES INTERNES EN RCA

223299 SUR LES SITES

417670 EN FAMILLE D'ACCUEIL

SOIT 1/5 CENTRAFRICAIN EST DEPLACE DE
FORCE



SOLUTIONS DURABLES POUR LES PDI

- Projet de Loi sur la protection des PDI
- Adoption de la stratégie nationale pour les solutions durables
- Assistance au retour et à la réintégration à travers le projet PARET (financement UNHCR)
- Assistance aux communautés affectées par les déplacements (financement BM)



MERCI THANK YOU